

"Les pharmaciens ne devraient pas vacciner » s'insurgent l'Absym et le Cartel

Actualité

BRUXELLES 22/08 - l'ABSyM et le Cartel se sont unis pour contester le projet de loi visant à étendre le droit de vaccination des pharmaciens aux vaccins contre la grippe. Ils déplorent le manque de concertation avec le Ministre Vandembroucke



En agissant ainsi, « le Ministre Vandembroucke dévalorise le travail de qualité des médecins généralistes », contestent les représentants des deux syndicats. Par ailleurs, « il n'y a absolument aucune preuve que cette mesure soit nécessaire pour augmenter la couverture vaccinale », poursuivent-ils dans leur lettre.

Le projet de loi propose d'autoriser les pharmaciens à administrer le vaccin contre la grippe saisonnière, une autorisation qui ne sera valable que pour la prochaine saison de

vaccination, soit du 1er octobre au 31 décembre 2023, mais dont la mesure pourrait être prolongée. Pour le Cartel et l'ABSyM, cette extension du droit de vaccination pour les pharmaciens est totalement inacceptable.

Depuis 2021, suite à la crise du Covid, les pharmaciens ont été habilités à administrer le vaccin contre le Covid-19. Cette modification de loi, présentée comme une mesure d'urgence temporaire pendant la durée de l'épidémie, est toujours contestée au niveau juridique par l'ABSyM. Car bien que l'état d'urgence ait été levé en mars 2023, les pharmaciens peuvent continuer à vacciner contre le Covid.

Pour le ministre, le recours aux pharmaciens est nécessaire pour atteindre des taux de vaccination contre la grippe plus élevée parmi les populations vulnérables.

En effet, selon l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques), le taux de vaccination de la population belge des 65 ans et + était de 57.30% en 2022, un taux faible quand on voit celui du Royaume Uni atteignant 80.90%, premier dans la liste.

Selon Sciensano, 500 000 personnes en moyenne sont touchées chaque année en Belgique par le syndrome grippal, soit environ 2 à 8 % de la population. Une épidémie de grippe modérée peut toucher environ 5 % de la population (550 000 sur 11 millions d'habitants) et 10 % de la population (de 1.100.000 à 11 millions habitants) peut être atteinte lorsqu'elle est plus intense. Par ailleurs, en moyenne 1 personne sur 1000 cas de grippe, développe des complications nécessitant une hospitalisation, dont plus de 90 % des décès concernent les plus de 65 ans et plus.

Mais pour l'Absym comme pour le Cartel, rien ne prouve que les pharmaciens apporteraient une valeur ajoutée. "Au contraire, si les patients vulnérables ne se font plus vacciner par leur médecin, le risque de dommages collatéraux serait réel car ils ne bénéficieraient plus d'un bilan de santé ou d'un examen préventif", poursuivent-ils.

« En outre, le carnet de vaccination (VacciWal/VacciCard – projet voulu par nos ministres de la santé wallons et bruxellois), où se retrouvent tous les vaccins administrés à un même patient, est un élément essentiel de santé publique. Si ce carnet est alimenté par les médecins généralistes au travers notamment du SumEHR qu'ils publient, ce n'est pas le cas des pharmaciens qui n'ont jusqu'à présent pas encore fait les développements de leurs logiciels métier pour pouvoir se connecter aux réseaux de santé wallon et bruxellois.»

« Aucun médecin (généraliste ou spécialiste hospitalier) ou infirmier.ère ne pourraient donc visualiser les vaccins administrés au patient par un pharmacien... » estiment-ils

De même, le patient ne pourrait pas avoir une vision complète de son statut vaccinal en consultant son propre carnet de vaccination puisque les vaccins administrés en officine ne s'y trouveraient pas.

Pour l'ABSyM et le Cartel, le médecin généraliste est et reste le détenteur du mandat de prescription de soins

“Le transfert des vaccinations au pharmacien contribue à l'érosion et à la dévalorisation de la profession médicale. Si les autorités tiennent vraiment à augmenter les taux de vaccination, cela aurait plus de sens de livrer les vaccins directement aux cabinets des médecins généralistes, de sorte que les patients ne soient plus obligés de passer par une pharmacie”, estiment les syndicats.

Une lettre signée par les représentants de l'Absym et du Cartel :

Dr Luc Herry, vice-président de l'ABSyM

Dr Jos Vanhoof, administrateur de l'ABSyM

Dr Johan Blanckaert, président de l'ABSyM

Dr Thomas Gevaert, président du Cartel

Dr Michel Creemers, co-président de l'ASGB/Cartel (aile médecins généralistes)

Dr Paul De Munck, président du GBO/Cartel

C.S. • Mediquality

22/08/2023

14

Vous désirez rester au courant des dernières informations médicales ?

Sélectionnez les contenus de MediQuality qui vous intéressent et inscrivez-vous gratuitement aux autres newsletters.

Découvrez l'ensemble de nos newsletters

